

# Consultation

## Refonte de l'outil RIME

### Etat du document

Date	Etat	Nom	Direction
04/02/2021	Réalisé	Chaymaa Chemaou – Alban de Latour	DNSI
05/02/2021	Validé	Alexandre Gayraud	DNSI

### Evolutions

Date	Version	Commentaire
05/02/2021	1.0	1 <sup>ère</sup> version du livrable, en vue du comité de pilotage du 9 fév.
12/02/2021	2.0	2 <sup>ème</sup> version du livrable suite à relecture DIUS
08/03/2021	3.0	3 <sup>ème</sup> version du livrable suite à relecture ANRU
12/03/2021	4.0	Appel d'offre

Contact : Mme Chaymaa Chemaou  
[chaymaa.chemaouelfihri@union-habitat.org](mailto:chaymaa.chemaouelfihri@union-habitat.org)

## Sommaire

<b>1 - Objet du document</b> .....	<b>4</b>
<b>2 - Présentation de l'Union sociale pour l'habitat</b> .....	<b>4</b>
2.1 - Les fédérations .....	4
2.1 - Ses missions .....	4
<b>3 - Le contexte métier : le suivi du relogement</b> .....	<b>4</b>
3.1 - Les programmes de l'ANRU : leviers des politiques de renouvellement urbain .....	4
3.2 - RIME : un outil adapté mais qui atteint ses limites .....	5
3.3 - Les différents acteurs du relogement .....	6
3.3.1 - L'ANRU .....	6
3.3.2 - Les DDT .....	6
3.3.3 - Les Collectivités .....	6
3.3.4 - Les bailleurs sociaux .....	7
3.4 - Les processus de RIME .....	7
3.4.1 - Consignation des données de relogement par le bailleur .....	8
3.4.2 - Extraction de reportings .....	8
3.4.3 - Validation des opérations par les DDT .....	8
3.4.4 - Suivi des objectifs par les EPCI .....	9
3.4.5 - Paiement des subventions par l'ANRU .....	9
3.5 - Vue synthétique des interactions entre acteurs .....	9
<b>4 - Description de l'outil RIME actuel</b> .....	<b>9</b>
4.1 - Objectifs et fonctionnalités de l'outil RIME .....	9
4.1.1 - Suivi du relogement .....	10
4.1.2 - Extractions de suivi des objectifs .....	10
4.1.3 - Des états complémentaires .....	11
4.2 - Difficultés rencontrées .....	11
4.2.1 - Saisie / Suivi de relogement .....	11
4.2.2 - Exports / Analyse de données .....	12
<b>5 - Objet de la demande : exigences et fonctionnalités de RIME 2.0</b> .....	<b>12</b>
5.1 - Description globale des exigences .....	12
5.1.1 - Utilisateurs et droits .....	12
5.1.2 - Objets métiers .....	13
5.1.3 - Proposition de modélisation des objets métier .....	14
5.1.1 - Territorialité et visualisation des données .....	14
5.2 - Fonctionnalités spécifiques .....	15
5.2.1 - Fonctionnalités de saisie et suivi du relogement .....	15
5.2.2 - Interfaces SI .....	16
5.2.3 - Fonctionnalités de consolidation et d'analyse des données .....	17
5.2.4 - Gestion des accès et sécurisation des données .....	18
5.3 - Environnement applicatif envisagé .....	18
5.3.1 - Application et environnements .....	18
5.3.2 - Solution technique .....	19
5.4 - Intégration dans les SI .....	19
5.4.1 - Protocole LDAP / SSO .....	19
5.4.2 - Interopérabilité .....	19
<b>6 - Gouvernance des données</b> .....	<b>19</b>

6.1 - Confidentialité des données.....	19
6.2 - Gestion des droits des utilisateurs .....	20
6.3 - Migration des données.....	20
6.4 - Volumétrie .....	20
<b>7 - Prestations attendues et Planning .....</b>	<b>21</b>
7.1 - Prestations demandées .....	21
7.1 - Lot initial : développement de l'application .....	21
7.1.1 - Pilotage et méthodologie projet .....	22
7.1.2 - Ateliers avec les pilotes.....	22
7.1.3 - Planning sur 2021 .....	22
7.2 - Lot de TMA et maintenance .....	23
7.3 - Lot optionnel : Hébergement.....	23
<b>8 - Déroulement de l'Appel d'Offre .....</b>	<b>24</b>
8.1 - Eléments attendus dans la réponse .....	24
8.2 - Critères d'évaluation .....	24
8.3 - Planning .....	24
<b>9 - Annexes .....</b>	<b>1</b>
9.1 - Le fichier RIME Excel actuel .....	1
9.1.1 - Ecran de saisie .....	1
9.1.2 - Référentiels.....	3
9.2 - Les états générés depuis RIME .....	4
9.2.1 - Etat anonymisé de suivi de la situation de chaque ménage avant et après relogement .....	4
9.2.2 - Plan de relogement de l'opération générant du relogement.....	5
9.2.3 - Etats déclaratifs annuels des relogements éligibles à l'indemnité pour minoration de loyer.....	6

## **1 - Objet du document**

La direction des Politiques urbaines et sociales de l'Ush et l'ANRU mandatent la DNSI de l'Ush pour mener un projet de refonte de l'outil RIME.

Ce document est un cahier des charges qui formalise les besoins exprimés et les fonctionnalités nécessaires en vue de la refonte de l'outil de suivi du relogement RIME.

## **2 - Présentation de l'Union sociale pour l'habitat**

### **2.1 - Les fédérations**

Créée en 1929, l'Union sociale pour l'habitat (Ush) est une confédération composée de cinq fédérations :

- La Fédération des Offices publics de l'habitat ;
- La Fédération des Entreprises sociales pour l'habitat ;
- La Fédération nationale des sociétés coopératives d'Hlm ;
- La Fédération nationale des associations régionales ;
- L'Union d'économie sociale pour l'accèsion à la propriété.

Association loi 1901, elle est présidée par Emmanuelle COSSE, Marianne LOUIS en étant la directrice générale.

### **2.1 - Ses missions**

Organisation professionnelle, elle représente quelque 650 organismes Hlm qui détiennent et gèrent 4,2 millions de logements en France. A ce titre, l'Union sociale pour l'habitat remplit 3 missions :

- Un rôle de représentation nationale du secteur professionnel et des organismes auprès des pouvoirs publics et de l'ensemble des acteurs du logement, nationaux, locaux et européens ;
- Une mission de communication, d'échanges de promotion pour une meilleure connaissance de la politique sociale de l'habitat et de contribution au débat public (médias, pouvoirs publics, adhérents...)
- Une fonction d'assistance et de conseil , d'étude, de recherche et prospective auprès des organismes destinée à faciliter, à rationaliser et à développer leurs activités professionnelles.

Pour remplir ses missions, l'Union sociale pour l'habitat s'appuie sur plus de 200 salariés. Elle dispose également de filiales employant 250 salariés.

## **3 - Le contexte métier : le suivi du relogement**

### **3.1 - Les programmes de l'ANRU : leviers des politiques de renouvellement urbain**

L'ANRU met en œuvre 3 programmes nationaux de renouvellement urbain :

- Le **PNRU** (Programme National de Renouvellement Urbain) : lancé en 2004 avec la création de l'ANRU, il s'achève en 2020. Il est doté d'un budget de 12 milliards d'euros, 600 quartiers sont concernés.
- Le **NPNRU** (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain) : lancé en 2014, il porte sur 450 quartiers et est doté de 10 Milliards d'euros de concours financiers, augmentés dans le cadre du plan de relance de 2 Milliards supplémentaires.
- Le **PNRQAD** (Programme National de Rénovation des Quartiers Anciens Dégradés) : l'ANRU est dotée de 150 millions d'euros et pour la rénovation de 25 quartiers de centre ancien.

Parmi ses différentes missions, ANRU veille au respect d'un engagement fort vis à vis des ménages du parc social et du parc privé dont les logements sont démolis, requalifiés ou restructurés lourdement, avec obligation de les reloger dans des conditions adaptées à leurs besoins et ressources, tout en leur offrant un parcours résidentiel positif.

L'ANRU et ses partenaires (Action Logement, Ush, DHUP, ANCT, etc.) approuvent les projets proposés par les porteurs de projets (EPCI pour le NPNRU, communes pour le PNRU) et leurs partenaires (dont les bailleurs sociaux) et leurs accordent des financements sous forme de subventions et de prêts. Ces projets doivent être mis en œuvre selon un calendrier opérationnel déterminé.

L'ANRU assure le suivi de la mise en œuvre des projets, sur toutes leurs dimensions dont le relogement des ménages, notamment dans le cadre de « revues de projet » annuelles, mais aussi les comités de pilotage, de mise en œuvre et de suivi du relogement, où sont présents les DDTM, délégations territoriales de l'ANRU. Au niveau local, chaque EPCI est garant de la bonne mise en œuvre des opérations des différents maîtres d'ouvrages (collectivités, bailleurs sociaux, etc.).

Plusieurs opérations de renouvellement urbain sur le parc social et privé (démolition et requalification de logements locatifs sociaux, recyclage de logements dégradés, changement d'usage, etc.) nécessitent le relogement de ménages. Ce processus requiert une attention forte de l'ANRU, des porteurs des projets et de leurs partenaires :

- La qualité du relogement est essentielle pour offrir des parcours résidentiels positifs aux ménages concernés, initier un rééquilibrage de l'occupation sociale et accompagner l'impact social des projets,
- Le déroulement du relogement conditionne la maîtrise opérationnelle des projets.

Qualité et maîtrise du processus de relogement supposent un pilotage et un suivi au plus près par le porteur de projet et ses partenaires, bailleurs sociaux et maîtres d'ouvrage des opérations générant du relogement, mais aussi la mobilisation de l'ensemble des bailleurs et réservataires du territoire de l'EPCI porteur du projet de renouvellement urbain, les ménages pouvant être relogés dans l'ensemble du parc présent à l'échelle intercommunale (et de manière plus marginale en dehors de l'EPCI).

Le suivi du relogement permet une vision dynamique de son avancement et de l'atteinte des objectifs locaux de qualité, à l'échelle de la convention et des QPV concernés par le projet de renouvellement urbain.

### **3.2 - RIME : un outil adapté mais qui atteint ses limites**

Pour faciliter le suivi du relogement à l'échelle des opérations du PNRU, l'Ush a mis à disposition des bailleurs sociaux l'outil RIME en 2007. Il a été actualisé en lien avec l'ANRU en 2016 pour être mis en conformité avec le NPNRU et rendu accessible aux maîtres d'ouvrage du parc privé (mise en ligne sur Anruscope, l'extranet de l'ANRU).

Cependant, cet outil atteint aujourd'hui ses limites puisqu'il s'agit d'une application sur Excel qui permet de consigner les données de relogement par opération, hébergée exclusivement chez le maître d'ouvrage. L'ANRU souhaite disposer d'une vision consolidée à différentes échelles (opérations/ convention/ programme), ce que ne permet pas l'outil RIME. Pour apprécier les besoins, des entretiens ont été réalisés par l'USH auprès d'un échantillon d'utilisateurs bailleurs, ces derniers ont souligné le temps nécessaire pour renseigner ce fichier et regrettent parfois qu'il n'offre pas plus de fonctionnalités.

Face à ces constats, l'ANRU et l'Ush ont lancé un projet commun de refonte et de redéfinition de l'outil RIME.

La DSNI, en collaboration avec le pôle politiques territoriales et urbaines de l'USH, a donc effectué un recueil de besoins en menant des entretiens avec l'ANRU auprès des principaux utilisateurs (EPCI, DDT et bailleurs) afin d'obtenir les contours d'un logiciel rénové. Ce cahier des charges formalise tous les besoins recueillis.

### 3.3 - Les différents acteurs du relogement

RIME est un outil utilisé principalement par 4 types d'acteurs, ayant chacun des attentes et des usages distincts.

#### 3.3.1 - L'ANRU

Créé en 2003, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine est chargée de piloter et de financer le Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU) lancé en 2004 et achevé en 2020, et le Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU) lancé en 2014 dans le cadre de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

**Rôle dans le relogement** : précise les orientations nationales de qualité du relogement, en lien avec ses partenaires nationaux (Action Logement, Ush, DHUP, ANCT etc.) et l'évolution du cadre réglementaire (réforme des attributions). Elle analyse les données extraites de RIME afin d'apprécier l'avancement et la qualité du processus de relogement des ménages.

#### 3.3.2 - Les DDT

Les Directions Départementales des Territoires mettent en œuvre les politiques d'aménagement et d'urbanisme, de logement, habitat et construction, gestion et contrôle des aides publiques pour la construction de logements sociaux ainsi que la rénovation urbaine des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). En tant que délégué territorial de l'ANRU, le Préfet de département et ses équipes assurent le suivi opérationnel et l'accompagnement des programmes.

**Rôle dans le relogement** : instruisent les dossiers d'intention de démolir, valident le plan de relogement, appuient le porteur de projet dans la mobilisation des parties prenantes du relogement (réservataires, bailleurs du territoire etc.), apprécient les objectifs de qualité du relogement selon des critères définis localement, suivent leur atteinte et valident les subventions octroyées par l'ANRU pour contribuer au financement du relogement.

#### 3.3.3 - Les Collectivités

Les collectivités et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale sont les porteurs de projet. Elles ont en charge l'élaboration et le pilotage des projets de renouvellement urbain au niveau local, et la coordination des différents maîtres d'ouvrage.

**Rôle dans le relogement :** En tant que porteurs des projets de renouvellement urbain, ils sont les garants du sens du projet et de sa qualité pour l'ANRU et ses partenaires dans toutes ses dimensions, notamment de la qualité du relogement. Ils expriment la qualité du relogement au travers d'objectifs locaux, qui visent non seulement à encadrer la qualité des trajectoires individuelles des ménages, en réponse à leurs besoins et à leurs souhaits et capacités financières, mais aussi à contribuer au rééquilibrage de l'occupation sociale, en lien avec les politiques d'attributions portées par les CIL. Le plus souvent, ils animent le processus de relogement dans le cadre de comités de mise en œuvre et de suivi dédiés dont ils assurent le pilotage et l'animation : mobilisation des réservataires et de bailleurs etc.

### 3.3.4 - Les bailleurs sociaux

Les organismes de logement sociaux (OLS) louent des logements à des ménages sous condition de ressources, contre un loyer modéré. Ils assurent la gestion locative et patrimoniale de leur parc de logements, et remplissent une mission sociale auprès de leurs occupants. Ils sont maîtres d'ouvrage des opérations de déconstruction de logements sociaux, de requalification de leur patrimoine (réhabilitation et résidentialisation), mais aussi de reconstitution de l'offre de logement démolie dans le cadre des projets de renouvellement urbain.

**Rôle dans le relogement :** En tant que maîtres d'ouvrage, ils portent la responsabilité juridique des opérations générant du relogement. Sur le terrain, ils organisent le relogement des habitants préalablement aux opérations de démolitions et de réhabilitations lourdes des bâtiments qu'ils portent ou que portent d'autres bailleurs et opérateurs présents sur le territoire de l'EPCI. Ce processus peut prendre plusieurs années et est initié par une phase d'information et de concertation préalable, d'enquête sociale et d'accompagnement pour préciser les besoins et souhaits des ménages.

Afin de permettre un suivi de cet accompagnement, le bailleur social saisit dans RIME les informations sur les ménages, leur logement initial et leurs souhaits de relogement, dans la perspective de réaliser des propositions de relogement.

Cette saisie est réalisée directement via les chargés de relogement des bailleurs ou par l'intermédiaire d'une MOUS (Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale) externe qui peut être portée en inter-bailleurs ou à une échelle intercommunale. Ces données sont saisies dans RIME soit au début de l'opération, puis actualisées au fil des relogements, soit tous les 3 mois voire à la fin de l'opération. Ces données permettent de suivre la trajectoire des relogements et l'appréciation de l'atteinte des objectifs qualitatifs définis au niveau local.

Citons également les maîtres d'ouvrage d'opérations de relogement de ménages logés dans le parc privé (EPF, SEM, aménageurs etc.). Concernant le parc privé, différents maîtres d'ouvrage peuvent porter des opérations générant du relogement (recyclage immobilier et foncier) et jouent à ce titre le même rôle que les bailleurs auprès des ménages et du porteur de projet. A la différence des organismes de logement social, ces opérateurs ne possèdent pas de logements et orientent le plus souvent les ménages à reloger (lorsqu'ils sont en possession des documents administratifs nécessaires) vers les propriétaires bailleurs du territoire.

## 3.4 - Les processus de RIME

Les opérations de démolition ou de requalification lourde du parc social ou privé qui concourent à la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain font l'objet d'une validation en comité d'engagement de l'ANRU. Les opérations de démolition/relogement peuvent alors démarrer selon un calendrier défini auquel doivent se conformer les maîtres d'ouvrage.

Les différentes étapes de relogement sont les suivantes :

### 3.4.1 - Consignation des données de relogement par le bailleur

A partir du fichier type mis à sa disposition par l'USH, le bailleur ou une MOUS alimentent un fichier RIME dédié à chaque opération faisant l'objet d'une ligne de financement dans la convention pluriannuelle de renouvellement urbain. Il y saisit les données des ménages à reloger ainsi que les caractéristiques du logement occupé et voué à démolition ou requalification lourde.

Dans un second temps, une fois le relogement effectué, il complète dans RIME les données concernant le / les logements de destination (adresse, typologie, loyer, reste à charge...). Toutes les étapes de constitution de dossier, de rendez-vous avec l'occupant, de propositions de logement ne sont pas enregistrées dans l'outil.

La figure 1 ci-dessous présente les étapes majeures du dossier de relogement.

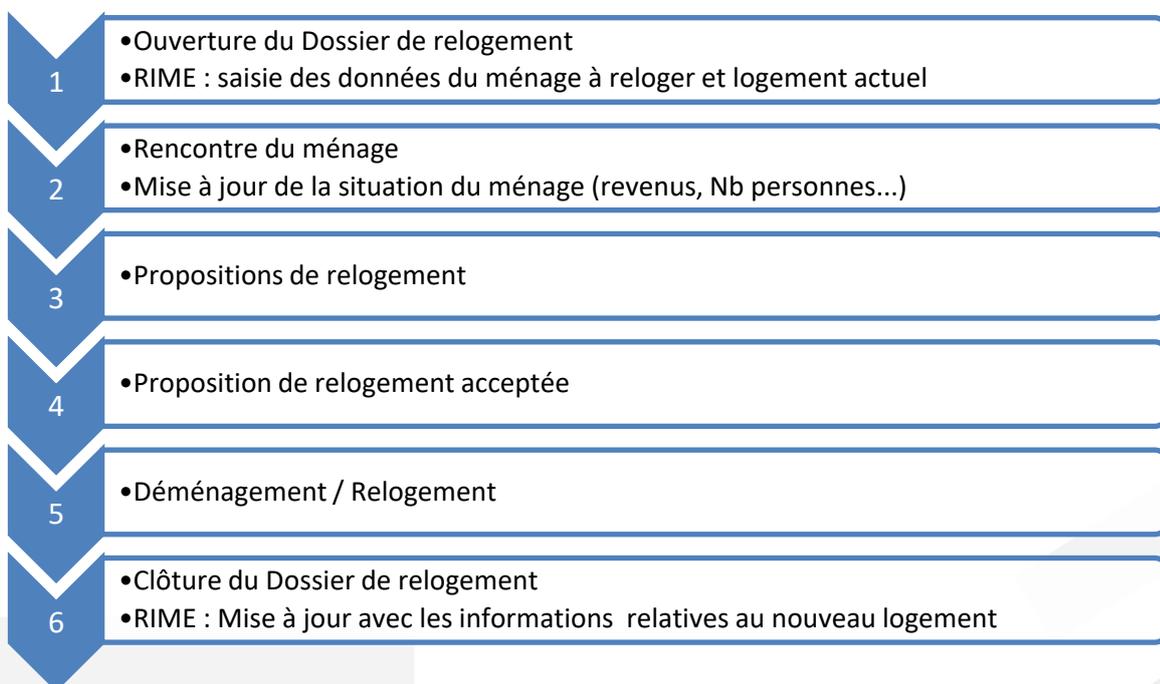


Diagramme 1: processus synthétique de relogement par l'OLS

### 3.4.2 - Extraction de reporting

Une fois la saisie dans RIME terminée, les bailleurs réalisent plusieurs extractions:

- Plan de relogement de l'opération générant du relogement
- Les états déclaratifs annuels des relogements éligibles à l'indemnité pour minoration de loyer
- Une troisième extraction est également prévue (l'état anonymisée de suivi de la situation de chaque ménage avant et après relogement) pour suivre l'évolution du reste à charge des ménages avant et après relogement (voir ci-après).

### 3.4.3 - Validation des opérations par les DDT

Ces extractions fournies par RIME sont remontées vers les DDT qui contrôlent et valident les opérations approuvées en comité d'engagement, puis valident la demande d'attribution des forfaits de relogement aux maîtres d'ouvrage (souvent bailleurs sociaux, et parfois maîtres

d'ouvrage sur des parcs privés) et des « Indemnités de minoration du loyer » pour transmission à l'ANRU.

### 3.4.4 - Suivi des objectifs par les EPCI

Les EPCI suivent le bon déroulement des opérations en examinant les indicateurs de reporting à l'échelle du projet, du bailleur (un bailleur peut être concerné par plusieurs projets et plusieurs bailleurs peuvent être concernés par un projet) et du territoire. Ils s'assurent que les objectifs fixés localement sont respectés et apportent des adaptations si nécessaire.

### 3.4.5 - Paiement des subventions par l'ANRU

L'ANRU attribue les aides « Indemnités de minoration du loyer » et les forfaits de relogement pour les ménages relogés et accompagnés par les maîtres d'ouvrage, justifiées par les extractions issues de RIME.

## 3.5 - Vue synthétique des interactions entre acteurs

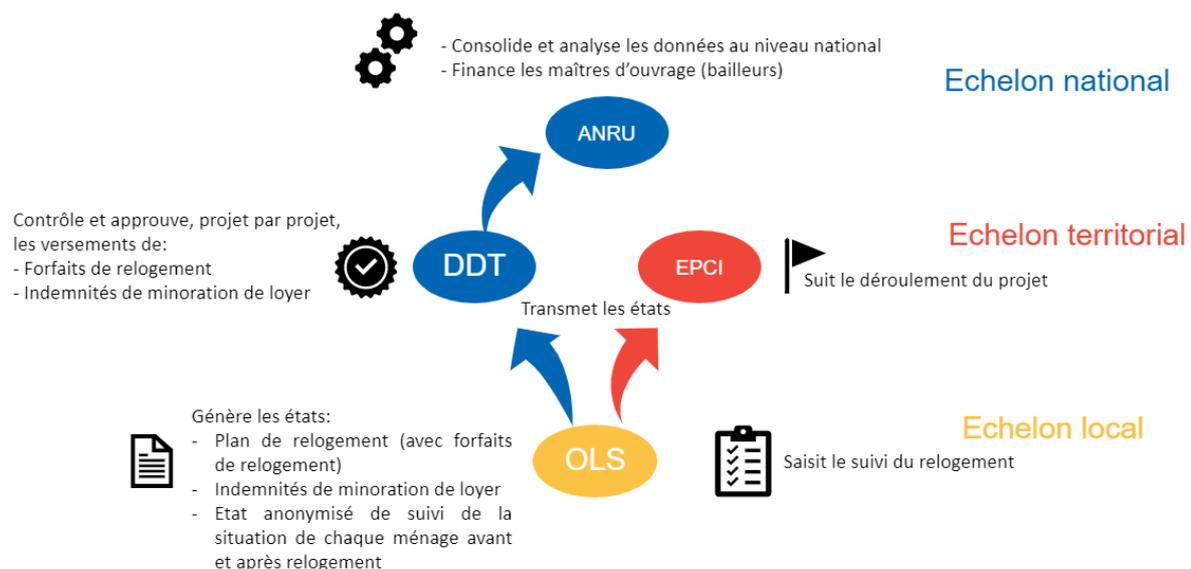


Diagramme 2: Interactions entre les acteurs

## 4 - Description de l'outil RIME actuel

### 4.1 - Objectifs et fonctionnalités de l'outil RIME

RIME est une application sur Excel qui permet, pour chaque opération physique générant du relogement, de consigner les données de relogement par opération, puis de suivre l'avancement de ces opérations via des reportings.

#### 4.1.1 - Suivi du relogement

RIME permet un recensement des informations concernant les caractéristiques et conditions de logement des ménages à reloger, leurs souhaits de relogement et la proposition de relogement acceptée par le ménage. Ces informations sont renseignées lors de l'enquête sociale initiale et actualisées lors des visites avec les ménages par les chargés de relogement des organismes de logement social ou des MOUS.

Toutefois, RIME n'est pas un outil opérationnel de mise en œuvre et de suivi du relogement à proprement parler car il ne contient que les résultats des actions menées par les chargés de relogement (caractéristiques du logement accepté, loyer appliqué...) et ne traite pas les étapes induites pour arriver à ce résultat comme les rendez-vous pour réaliser les enquêtes sociales, les visites auprès des ménages ou les différentes propositions de logement qui leur sont faites.

#### 4.1.2 - Extractions de suivi des objectifs

Ces extractions permettent un suivi opérationnel, règlementaire et financier du relogement. Elles sont transmises périodiquement par le maître d'ouvrage de l'opération à deux acteurs territoriaux :

- L'EPCI, porteur du projet de renouvellement urbain, qui pilote et met en œuvre la stratégie intercommunale de relogement, en mobilisant les acteurs et l'offre de logement nécessaire ;
- Le délégué territorial de l'ANRU, qui suit la qualité des parcours de relogement conformément aux attendus de l'ANRU et aux engagements des partenaires locaux. Il instruit l'attribution aux maîtres d'ouvrage des forfaits prévus par l'ANRU pour la mise en œuvre du relogement :
  - o Forfait relogement pour accompagner les ménages pendant leur parcours,
  - o Minoration de loyer pour le relogement dans le LLS neuf ou mis en location pour la première fois depuis moins de 5 ans dans le parc social.

RIME permet d'éditer 3 extractions principales pour suivre le relogement :

- **Etat anonymisé de suivi de la situation de chaque ménage avant et après relogement (Annexe §6-1-1)**

Cet état, créé pour le NPNRU, permet de suivre l'évolution du reste à charge (ou RAC, en valeur absolue et en %) et de la situation résidentielle (surface et typologie du logement) de chaque ménage avant et après relogement.

La maîtrise du RAC étant un critère de qualité du relogement exigée par l'ANRU, en tenant compte de l'évolution de la typologie du logement, de sa surface et de son niveau de service, cet état vise à permettre d'assurer un suivi. L'état a été anonymisé pour permettre la diffusion depuis les bailleurs et maîtres d'ouvrage des opérations générant du relogement vers les DDTM et les EPCI.

- **Plan de relogement de l'opération générant du relogement (Annexe §6-1-2)**

Cet état, adapté pour le NPNRU, permet de suivre l'avancement du relogement globalement et sur chaque année de sa mise en œuvre, jusqu'à son achèvement. Il renseigne, à l'échelle de l'opération :

- o L'avancement du relogement, c'est-à-dire le nombre de ménages à reloger, relogés, restant à reloger et effectivement accompagnés dans le cadre du processus de relogement, et le nombre de forfaits relogement sollicités par le maître d'ouvrage à ce titre ;
- o Les parcours de relogement, c'est-à-dire les logements dans lesquels les ménages sont relogés temporairement ou définitivement ;
- o L'atteinte des cibles locales de qualité du relogement fixées par l'ANRU (maîtrise du reste à charge, relogement dans le parc social neuf ou conventionné de moins

de 5 ans, relogement hors QPV, hors quartier) et d'autres critères (accession à la propriété, évolution de la sur et sous-occupation).

Le plan de relogement est utilisé dans les instances de suivi du relogement et est annexé à la FAT de l'opération générant du relogement. L'information du nombre de forfaits est intégrée dans l'onglet « plan de relogement » de la FAT.

- **Etats déclaratifs annuels des relogements éligibles à l'indemnité pour minoration de loyer (Annexe §6-1-3)**

Ces deux états annuels de demande de versement de l'indemnité minoration de loyer sont présentés dans la convention spécifique pour minoration de loyer :

- Etat déclaratif rempli par l'organisme relogeur et transmis au maître d'ouvrage de l'opération générant du relogement,
- Etat consolidé déclaratif rempli par le maître d'ouvrage de l'opération générant du relogement, à partir des états déclaratifs renseignés par les bailleurs relogeurs.

Sur la base de ces états, la DDT accorde au maître d'ouvrage de l'opération les indemnités pour minoration de loyer correspondant à la typologie des logements dans lesquels sont relogés les ménages. Ceci déclenche le paiement des subventions par l'ANRU.

#### 4.1.3 - Des états complémentaires

En plus des états sollicités par l'ANRU, RIME produit des états consolidés de suivi et de résultats statistiques complémentaires du relogement. Ceux-ci sont très utiles aux bailleurs car ils permettent de partager avec les partenaires locaux l'état d'avancement des relogements. Ils sont présentés lors de comités de suivi technique, revues de projet, points d'étapes... Plusieurs tableaux et graphiques peuvent être consultés à n'importe quel moment : sur l'état d'avancement du relogement, l'analyse des conditions de relogement (le profil des ménages relogés, les nouvelles conditions de logement et de vie, les parcours résidentiels des ménages relogés...).

## 4.2 - Difficultés rencontrées

De nombreux désagréments dans l'utilisation de l'outil RIME ont été remontés par les différents acteurs lors des entretiens.

### 4.2.1 - Saisie / Suivi de relogement

- Un grand nombre de ressaisies de données qui prend du temps et qui peut être source d'erreur dans les données : certains organismes de logement social effectuent le suivi de relogement dans un fichier Excel « maison » et sont donc amenés à recopier ces données dans RIME.
  - ➔ Absence d'interfaçage avec des systèmes d'information permettant d'éviter ces ressaisies manuelles
- RIME n'est pas adapté pour les chargés de relogements (manque de données sur les enquêtes sociales, notamment les rendez-vous d'enquêtes ou les différentes propositions le logement). Ces derniers utilisent donc leurs propres outils de suivi opérationnel du relogement, puis ressaisissent manuellement les données dans RIME.
- Saisie de données fastidieuse : le tableau Excel contient de nombreuses colonnes et de nombreuses lignes, ce qui nuit à une saisie et une navigation fluide.

- Difficulté à échanger / communiquer le fichier RIME avec les autres parties prenantes : les Emails contenant le fichier RIME sont parfois considérés comme douteux (car ils contiennent des macros) et sont bloqués par les serveurs de messagerie, ce qui rend le partage des données difficile. Les bailleurs utilisent une plateforme « WeTransfer » pour réaliser les transferts de Rime.

#### 4.2.2 - Exports / Analyse de données

- Des fichiers Excel sont envoyés par les bailleurs avec des données manquantes ou erronées, la DDT ou l'EPCI rencontrent alors des difficultés à valider les données pour faire avancer le traitement.
- Difficulté à consolider les données au niveau du territoire : Pour réaliser des analyses au niveau territorial, l'agrégation de fichiers de plusieurs OLS par une DDT ou un EPCI est compliquée et doit être réalisée manuellement.
- Difficulté à consolider les données au niveau national : RIME propose uniquement une vision locale du relogement au niveau de chaque opération. Les différents acteurs (EPCI, ANRU...) ne peuvent actuellement pas extraire et visualiser les données à la mesure de leur responsabilité de pilotage du relogement.
- Difficulté à générer des reportings personnalisés, en fonction des besoins.
- RIME n'offre pas de visualisation spatiale des données qui permettent de mieux visualiser la mobilité résidentielle des ménages (induite par le relogement).

## **5 - Objet de la demande : exigences et fonctionnalités de RIME 2.0**

L'objet de cette consultation est la réalisation d'une application en ligne permettant de suivre et de piloter les relogements dans les projets financés par et contractualisés avec l'ANRU, RIME 2.0.

La prestation demandée consiste en la finalisation de l'expression des besoins débutée dans ce document, la réalisation d'un outil sur une technologie proposée par le prestataire, sa mise en production, son hébergement (en option), et son maintien en condition opérationnelle pour 3 ans.

### **5.1 - Description globale des exigences**

#### 5.1.1 - Utilisateurs et droits

Les utilisateurs du logiciel sont de plusieurs natures. Chaque utilisateur dispose de droits liés à son appartenance à un échelon, et une nature d'entité

Groupes d'utilisateurs :

- Bailleur sociaux / opérateurs / aménageurs : N entités avec des utilisateurs qui saisissent les données de relogement, saisissent leurs données et celles des bailleurs de leur territoire
- EPCI / administration locale/ agence d'urbanisme : N entités avec des utilisateurs qui consultent les données du territoire, peuvent amender des données. Les modifications sur les données sont à challenger en atelier.

- DDT, DDTM : N entités avec des utilisateurs qui consultent les données du territoire, peuvent amender des données. Les modifications sur les données sont à challenger en atelier.
- ANRU : 1 entité avec des utilisateurs qui consultent les données au niveau national
- Administrateurs

Les différents niveaux de droits au sein d'une entité (gestionnaire, responsable, opérateur...) seront traités en atelier avec l'intégrateur.

### 5.1.2 - Objets métiers

Nous présentons ici les objets structurant la logique métier. Chaque objet dispose de propriétés propres ainsi que de règles métiers et processus à implémenter.

#### - **Projet de renouvellement urbain**

Un projet est composé d'un ensemble de natures d'opérations. Certaines opérations induisent des relogements : le recyclage et la restructuration lourde de logements sociaux ou privés... Un projet est situé géographiquement dans un périmètre territorial identifié par ses caractéristiques administratives (code QPV, code commune INSEE, code postal, adresse) mais aussi par son appartenance à un EPCI (référentiel de la politique de la ville à gérer dans l'application). Un projet est initialisé par un EPCI qui fixe les objectifs.

Chaque bailleur est lié à ses opérations induisant des relogements.

#### - **Opération**

Un projet se décline en de multiples opérations qui sont pilotées et exécutées de façon opérationnelle par chaque maître d'ouvrage, parmi lesquels figurent les organismes Hlm.

#### - **Quartier**

Subdivisons d'un territoire, le quartier est un ensemble urbain comportant certaines caractéristiques particulières ou une certaine unité. Il peut se définir par un emplacement qui lui est propre. Les QPV (Quartier Prioritaire de la politique de la Ville) correspondent à un périmètre défini de la géographie prioritaire de la politique de la ville. Par ailleurs, la politique de renouvellement urbain ne porte pas sur tous les QPV. Des QPV peuvent être concernés par plusieurs projets. Une opération qui entraîne la nécessité de reloger ses habitants est forcément située dans un QPV ; en revanche les ménages peuvent être relogés soit dans le même QPV, soit dans un autre QPV, soit hors QPV. Les ménages sont le plus souvent relogés au sein du même EPCI, et très exceptionnellement en dehors.

#### - **Immeuble**

Un immeuble est une partie d'un projet qui fait l'objet d'une opération de déconstruction, de requalification lourde, voire des changements d'usage qui nécessitent de reloger ses occupants ou qui participe d'une manière ou d'une autre au processus de relogement. Il est constitué de logements sociaux ou privés qui :

- o Sont soumis à une déconstruction ou réhabilitation après organisation de la vacance ;
- o Accueillent les ménages relogés.

#### - **Logement**

Un logement sis dans un immeuble, c'est un élément défini par des caractéristiques physiques (typologie, surface, étage). Il est occupé par un ménage qui y habite et paye un loyer. Ses caractéristiques sont la surface, la typologie de bien, le loyer...

On distingue 2 natures de logement :

- o Le logement initial, objet de rénovation, qui va être rendu à la vacance ;
- o Le logement cible, logement où le ménage sera relogé. Dans l'immense majorité des cas, il s'agit d'un autre logement, résultat d'un processus de propositions.

Dans les situations de rénovation, le logement cible est généralement le logement initial, temporairement désaffecté le temps des travaux, dans lequel le ménage peut être relogé après un relogement temporaire. En fonction des besoins et des souhaits des ménages et des enjeux de rééquilibrage de l'occupation sociale de l'immeuble à rénover, le logement cible peut être un autre logement que le logement initial, c'est-à-dire situé dans un autre immeuble ou quartier. Le logement cible du relogement est soit mis à disposition de manière directe au ménage concerné (« relogement définitif » dans la plupart des cas), soit après une phase préalable de « relogement temporaire » ou « relogement tiroir », dans le cas où le logement initial et le logement cible sont identiques).

**- Ménage**

Un ménage est une famille résidente d'un logement. Il est défini par un nom, des revenus, une composition familiale. On distingue ici aussi une différenciation entre les situations initiales ou cibles. L'enquête sociale permet de mettre en lumière d'éventuelles conditions de décohabitations qui nécessitent de mettre à disposition plus d'un logement cible (cas d'enfants majeurs désirant leur indépendance, de séparations etc. voire de re-cohabitation).

**- Dossier de relogement**

Une proposition de relogement est le lien créé entre un ménage et un ou plusieurs logement(s) cible(s). La proposition peut avoir plusieurs états (en cours, validée ...)

**5.1.3 - Proposition de modélisation des objets métier**

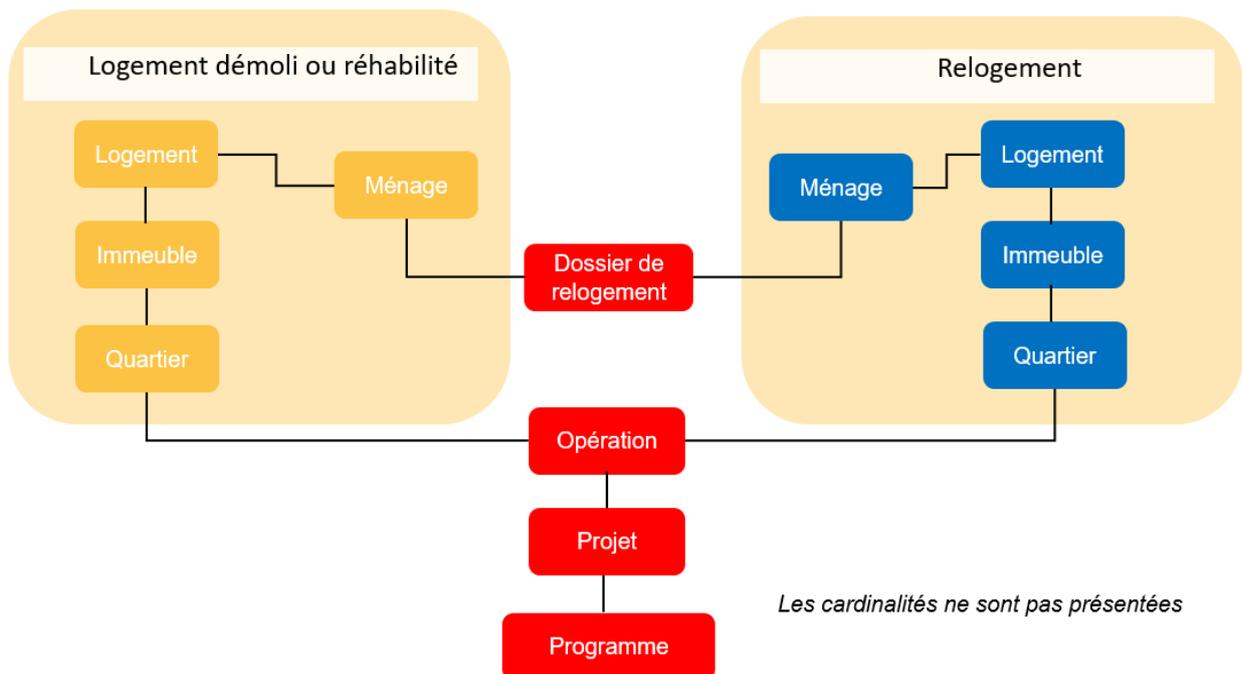


Diagramme 3: Proposition de modélisation des objets métier

**5.1.1 - Territorialité et visualisation des données**

La nature de l'acteur lui octroie un périmètre de visualisation des données, en rapport avec son adhérence territoriale :

- Le bailleur social agit au niveau de l'**Opération**. En tant que propriétaire du parc social, il est impliqué au premier plan dans l'opération. Son rôle est d'alimenter RIME sur les

données de l'**Immeuble**, du **Logement** et du **Ménage**. Il va progressivement instruire le **Dossier de relogement**.

Au sein du territoire, il déploie ses actions potentiellement sur plusieurs **Quartiers**. Il est donc amené à suivre de près ses activités sur ces objets dont il est propriétaire ou partie prenante. Par ailleurs, nous envisagerons **une visualisation inter-bailleurs au niveau du territoire** dans l'application dans le lot initial. Nous permettrons l'extraction de données pour un traitement dans un outil BI externe.

Point d'attention : Actuellement, le bailleur démolisseur et le bailleur relogeur sont parfois différents. Dans ce cas, le bailleur relogeur n'est pas connu dans RIME. Dans un lot ultérieur, nous envisagerons de **mieux identifier le logement de destination** lors d'une saisie en mode inter-bailleurs. Ceci sera possible en ajoutant le numéro RPLS du logement initial et de destination.

- La DDT contrôle l'avancement des **Opérations** qu'elle a en charge. Elle accède aux données de l'opération jusqu'au Dossier de relogement (à noter que ces données sont anonymisées).
- L'EPCI : porteur du projet, a une vue complète de ses **Projets** en cours (et objets enfants)
- L'ANRU dispose d'une vue complète sur tous les objets sur tous les territoires du **Programme**

Le nouvel outil offrira une analyse transverse facilitée de ces données en permettant d'explorer les données depuis la plupart des objets cités ci-dessus.

## 5.2 - Fonctionnalités spécifiques

Les fonctionnalités attendues sur RIME 2.0 sont alloties autour de 3 modules :

- Les processus de saisie et suivi du relogement
- L'interface de RIME avec d'autres outils
- Les analyses de données

Ces fonctionnalités se distinguent entre un **lot initial** comprenant les fonctionnalités essentielles **à livrer sur 2021**, et des **lots ultérieurs** pourvus de sujets à prioriser et à réaliser au-delà de 2021.

### 5.2.1 - Fonctionnalités de saisie et suivi du relogement

#### Lot initial

- Mettre en place une **interface web de saisie ergonomique** et fluide, qui serait connectée à une base de données centralisée et implémentant les bonnes pratiques en termes de saisie : onglets, champs conditionnels, indicateurs de remplissage... Cette interface permettra non seulement de réduire le temps de saisie, mais aussi de présenter une vue plus synthétique des données.
- Disposer d'une **base de données centralisée** sur un modèle relationnel d'objets métiers permettant à la fois de saisir des données à un emplacement unique, de les partager, de contrôler les accès.
- Permettre aux bailleurs d'ajouter des **champs supplémentaires** si nécessaire. Actuellement, certains bailleurs complètent Rime avec des critères supplémentaires ou bien utilisent leurs propres outils de suivi.

A noter : Ces champs seront personnalisés et donc visibles uniquement par les acteurs concernés. Dans un premier temps, nous permettrons l'extraction de ces données pour un traitement dans un outil BI externe.

- Mise en place d'un **processus de validation des données** dans RIME avant transmission pour obliger l'organisme de logement social à compléter les données avant de les soumettre au porteur de projet et DDTM. Ceci permettra non seulement d'améliorer la qualité des données, de réduire les jeux de données incomplets qui nécessitent de recirculariser les données et d'améliorer l'efficacité du suivi et du partage des informations.

### Lots ultérieurs

- Mise à disposition d'un véritable module "**Suivi du relogement**" opérationnel qui convienne au plus grand nombre, notamment aux chargés de relogement et MOUS dont certains utilisent leurs propres outils de relogement (car RIME incomplet). Ce module gèrera les fonctionnalités suivantes qui tracent en détail le parcours de relogement du ménage
  - o Agenda avec liste des rendez-vous et leurs comptes-rendus
  - o Lien vers l'enquête sociale
  - o Liste exhaustive des propositions avec les accords et refus du ménage
  - o Etapes du déménagement

Cependant, certains acteurs préfèrent dissocier ces deux usages et garder un outil de rendu et non pas avoir un outil de suivi de relogement. On pourra donc afficher ces données spécifiques uniquement aux acteurs concernés (chargés de relogement et MOUS).

## 5.2.2 - Interfaces SI

### Lot initial

- Mettre à disposition un **modèle d'import des Excel RIME standardisé** pour pouvoir importer les données existantes des fichiers RIME actuels. Ceci permettra d'assurer la continuité d'exploitation et de présenter des bénéficiaires rapidement, sans attendre les saisies de nouvelles données. Contrainte : Des centaines de fichiers à importer, le processus devra donc être à la main d'un utilisateur local formé. Des contrôles de cohérence et de formatage seront à prévoir.

### Lots ultérieurs

- Alimenter facilement RIME des données Logement et Ménage en mettant en place **une interface standardisée entre RIME et 3 des principaux outils SI** des bailleurs. Liste à définir sur la base des outils ou base de données RPLS, Imohweb, outils des MOUS, IKOS, Acorel de Eohs... Ceci permettra de :
  - o Alimenter automatiquement certaines données du ménage et du logement initial et donc de réduire la recopie manuelle de données
  - o Faire gagner du temps aux organismes de logement social
  - o Réduire les erreurs de saisie
 Point d'attention : Garder une ergonomie aisée pour qu'un utilisateur de niveau "réfèrent" puisse créer et administrer cette interface
- Alimenter facilement RIME des données Logement et Ménage en mettant en place des **interface spécifiques entre RIME et des outils SI spécifiques** des bailleurs. Point d'attention : éviter de monter des « usines à gaz » trop spécifiques à tel ou tel processus opérationnel ou système d'information spécifique au bailleur.

- Interfacer **RIME avec IODA**, un outil financier de l'ANRU permettant de gérer les informations financières concernant les différentes opérations constituant un projet. Importer des données issues de RIME dans IODA permettra d'avoir une vision globale sur tout le déroulé et toutes les dimensions du projet (dont le relogement) et de faciliter la réalisation des études d'évaluations par le rapprochement de données de suivi quantitatif des projets et de données et financières.  
Point d'attention : Etudier la faisabilité avec l'intégrateur de IODA
- Pouvoir exporter les données RIME automatiquement sur les fiches individuelles. En effet, Certaines MOUS (Ex. Batigère) utilisent des fiches individuelles sur la situation actuelle de chaque ménage. Elles sont extraites des données récoltées lors de l'étude sociale en publipostage et sont envoyées aux bailleurs pour enregistrement dans le SNE. Elles sont également utilisées pour la validation des positionnements de locataires chez d'autres bailleurs.

### 5.2.3 - Fonctionnalités de consolidation et d'analyse des données

#### Lot initial

- **Générer les 3 reportings clés depuis RIME**, en permettant d'activer des critères de sélection fins, selon le degré de visualisation.

Nom des reportings :

- o Etat anonymisé de suivi de la situation de chaque ménage avant et après relogement
- o Plan de relogement de l'opération générant du relogement
- o Etats déclaratifs annuels des relogements éligibles à l'indemnité pour minoration de loyer

Mailles géographiques : chaque reporting pourra être généré à partir d'une maille géographique adaptée au besoin :

- o A l'échelle du projet, afin de donner aux EPCI un outil de suivi à la mesure de leur responsabilité de pilotage du relogement.
- o A l'échelle du programme (échelle nationale), afin de pouvoir remonter les informations issues de tous les projets (au plus 480 projets dont beaucoup comportent plusieurs opérations de relogement)
- o D'autres échelles de consolidations à préciser lors du projet : Commune – EPCI – Département – Région

- **Requêter des données et les exporter** dans un jeu de données anonymisées. Pour les reportings moins fréquents ou spécifiques, nous permettrons l'extraction de données pour un traitement dans un outil BI externe.

L'objectif est d'extraire facilement depuis RIME des jeux de données sur la base de critères de sélection fins pour donner le relai à un outil BI du marché en vue de traiter ces analyses.  
Point d'attention : considérer la géolocalisation des logements pour une utilisation possible dans un SIG dès ce lot.

#### Lots ultérieurs

- Disposer d'un **module de visualisation des données sur une carte** pour une analyse visuelle pertinente de la mobilité résidentielle des ménages induite par le relogement. Evaluer l'emplacement de ce module à l'intérieur ou à l'extérieur de RIME, en étudiant les produits du marché.  
Ceci permettra de :

- Contribuer aux études et analyses poussées en interne
- Permettre de communiquer efficacement avec les parties prenantes (collectivités, Mairies, porteurs de projet...)

Point d'attention : considérer différentes échelles de visualisation des données (le projet, tous les projets d'un EPCI).

- Intégrer le visuel de l'outil Synoptique, un outil de présentation et de suivi utilisé par l'organisme Plaine Commune Habitat pour les reportings/synthèses en interne. Ce visuel permet de savoir où en sont les relogements un par un (restitution visuelle au niveau de l'immeuble).

#### 5.2.4 - Gestion des accès et sécurisation des données

##### Lot initial

- Concevoir un **outil privacy by design** et privacy by default. Garantir la confidentialité des données intégrées et issues de RIME en ayant une conception en conformité avec la RGPD. Cet aspect est central dans l'application étant donné la nature des données sur les ménages qui y seront stockées. Nous mettrons donc en place une gestion fine des droits d'accès/modification, permettrons des exports anonymisés.
- Mettre en place une **gestion fine des droits de visualisation** selon la nature de l'acteur. Pour ce faire, nous mettrons en place des écrans adaptés aux besoins des parties prenantes et nous aurons la possibilité d'afficher / masquer des données.

Cette gestion des droits de visualisation permettra :

- Pour chaque partie prenante de se focaliser sur le jeu de données qui l'intéresse
- Selon la partie prenante connectée, de gérer la visibilité des données
- Pour chaque utilisateur de puiser dans les données afin de personnaliser son affichage
- De garantir la confidentialité des données
- **Intégration à notre IAM** pour authentification et accès des utilisateurs RIME Éléments techniques et métriques

### 5.3 - Environnement applicatif envisagé

#### 5.3.1 - Application et environnements

Rime 2.0 devra se présenter sous forme d'une application web en https connectée à une base de données relationnelle.

Le prestataire s'engage à déployer pour RIME 2.0 un environnement de développement et un environnement de recette dans le cadre du projet. Il pourra en sus proposer un environnement de production dimensionné au projet, robuste, pérenne et sécurisée dans le cadre d'un contrat d'hébergement de l'application distinct de cette prestation.

Le prestataire devra, dès la conception, embarquer les exigences de *privacy by design* et *privacy by default* concernant les données personnelles des ménages relogés hébergées dans l'application telles que formulées dans la réglementation européenne en vigueur.

A noter : Il est envisageable de développer l'application RIME 2.0 en version Mobile reprenant les mêmes fonctionnalités, dans un lot ultérieur.

### 5.3.2 - Solution technique

Dans le cadre de ce marché, le soumissionnaire pourra proposer une solution technique de son choix, avec les conditions suivantes :

- La solution peut être un progiciel, mais dans ce cas le soumissionnaire devra s'attacher à expliquer son choix et faire valoir les fonctionnalités utiles embarquées dans celui-ci. La pérennité de l'éditeur ou de la communauté (dans le cas d'une solution open source) seront à mettre en avant
- La solution peut s'appuyer sur un framework ou un CMS, de préférence open source, en mettant avant les avantages qu'il procure et le dynamisme de la communauté qui l'accompagne dans le cas d'une solution open source
- L'USH exclue le développement d'une solution intégralement à façon

Quelle que soit la solution proposée, les administrateurs de l'USH devront être autonomes sur un certain nombre de fonctions de base :

- Gestion des utilisateurs :
  - o Création et modification de groupes d'utilisateurs
  - o Création et modification d'utilisateurs
- Gestion des dictionnaires ou catalogues de données
- Exports Excel personnalisés

Si la solution retenue permet d'autres fonctionnalités plus avancées (configuration des droits, réalisation de dashboard simples, modifications d'écran) pour l'administrateur, celles-ci pourront être mises en avant comme un avantage concurrentiel vis-à-vis de solutions concurrentes.

## 5.4 - Intégration dans les SI

### 5.4.1 - Protocole LDAP / SSO

L'identification des utilisateurs se fait par requête LDAP ou Azure AD.  
A minima les identifications devront être validées par une interrogation LDAP.  
Le mise en place d'un SSO en SAML V2 serait appréciée.

### 5.4.2 - Interopérabilité

La solution devra proposer une architecture offrant par défaut des webservice ou API permettant d'effectuer les actions de base (création d'un dossier, mise à jour d'un dossier, extraction de données de plusieurs dossiers). La solution devra être assez souple pour que la modification ou la création d'un webservice pour une action simple soit à la main d'un administrateur ou qu'a minima elle ne représente qu'une charge minimum à faire pour le soumissionnaire.  
Ces points seront à préciser dans la réponse, et une estimation de charge pour la mise en place d'un webservice devra être fournie.

## 6 - Gouvernance des données

### 6.1 - Confidentialité des données

La gestion des données est un sujet central dans la réussite de ce projet. Car il s'agit de données personnelles et à caractère personnelle sur lesquelles l'USH et l'ANRU s'engagent à maintenir confidentielles.

- Les données personnelles sont visibles au niveau du bailleur. C'est le bailleur ou une délégation de prestataire (une MOUS) qui saisit ces données dans RIME et contrôle leur validité.
- Lorsque les données sont compilées pour être présentées aux différentes instances territoriales (DDT, EPCI) ou nationales (ANRU), on doit les rendre anonyme.
- La solution devra répondre aux exigences RGPD en disposant des fonctionnalités adaptées (archivage, gestion de la visibilité des données, anonymisation, hébergement des données en Europe de préférence, accès restreint de l'intégrateur aux données personnelles...)

## 6.2 - Gestion des droits des utilisateurs

De la confidentialité des données découle une logique fine de gestion des droits. La solution doit pouvoir adresser précisément le bon niveau de consultation des données en fonction de la nature de l'entité depuis laquelle se connecter l'utilisateur.

Tableau 1: Exemple de matrice de droits selon l'appartenance d'un utilisateur à un organisme, à préciser lors des ateliers

Echelon	Entité	Bailleurs	EPCI ou DDT	ANRU ou Admin
Local		Créer Modifier Consulter ses données	Consulter (et nettoyer les données ?)	Consulter
Territorial		Consulter les données des bailleurs du territoire	Consulter (et nettoyer les données ?)	Consulter
National		Non	Non	Consulter

## 6.3 - Migration des données

Les données situées dans les fichiers Excel actuels seront à intégrer dans le nouveau RIME 2.0 au fur et à mesure de l'intégration des utilisateurs durant la phase de déploiement. Le module d'import de données devra être conçu dans le lot 1 en vue d'une utilisation simple par des utilisateurs métier avancé et non des informaticiens. Ce module est un pré requis pour basculer en production une population d'utilisateurs.

Un exemple de fichier est fourni en annexe

## 6.4 - Volumétrie

Tableau 2: Nombre d'organismes et utilisateurs (approximatif)

Nature d'entité	Nb organismes	Nb utilisateurs / organisme	Nb utilisateurs
ANRU	1	5	5
DDT	100	De 2 à 3	300
EPCI	200 (concernés sur un total de 1000)	3	600
Bailleurs	Environ 300 (sur un total de 600)	3	1000
<b>TOTAL</b>			Environ 2000

- Nombre d'opérations en cours : 600 opérations

- Nombre de ménages à reloger : Chaque opération gère 10 à 800 ménages à reloger. La plus grosse opération de relogement enregistrée porte sur 820 relogements.
- Nombre de connexions simultanées : l'usage de l'outil sera ponctuel, il n'y aura pas plus de 10% des utilisateurs connectés en même temps.

## 7 - Prestations attendues et Planning

### 7.1 - Prestations demandées

La prestation attendue sur ce projet inclut :

- La phase d'analyse de l'existant et de cadrage du besoin
  - o Entretiens avec les pilotes métiers et l'équipe projet de la DNSI
  - o Production des livrables CR d'entretiens, DSF et DST
- La réalisation et mise en œuvre opérationnelle de la solution
- Une prestation de TMA sur 3 ans (voir paragraphe 8.4)
  - o Support sur les bugs et anomalies identifiés
  - o Réalisation d'évolutions
  - o Maintient en conditions opérationnelles

En option :

- Une prestation d'hébergement sur 3 ans

La présentation est libre, les réponses devant obligatoirement inclure des éléments de références précis dans un contexte organisationnel similaire, ainsi qu'un cadrage budgétaire global et un planning. Le prestataire disposera obligatoirement de références significatives réussies dans des projets similaires.

### 7.1 - Lot initial : développement de l'application

La prestation attendue au titre de la Version 1 du logiciel RIME 2.0 reprend les éléments des paragraphe « Lot initial » du chapitre 5.2. Ces macro-fonctionnalités assemblées entre elles doivent produire dans un Lot 1 une application en état de fonctionnement validée par l'USH et l'ANRU pour la fin d'année 2021.

Tableau 3: Liste macro des fonctionnalités du Lot 1 avec en livrable une Version 1 de RIME 2.0

Module	Fonctionnalités
Fonctionnalités de saisie et suivi du relogement	Interface web de saisie ergonomique
	Base de données centralisée
	Ajout de champs supplémentaires
	Processus de validation des données
Interfaces SI	Modèle d'import standardisé des Excel RIME existants
Fonctionnalités de consolidation et d'analyse des données	Génération des 3 reportings clés
	Requêter des données et les exporter dans un jeu de données
Accès et sécurisation des données	Concevoir un outil privacy by design et privacy by default.
	Gestion fine des droits d'accès, modification, visualisation
	Connexion au LDAP

Cette liste ne constitue pas à ce jour un référentiel définitif. Ces « macro-fonctionnalités » seront challengées durant les ateliers avec les utilisateurs-clés.

Le candidat s'engage dans la réalisation de ces fonctionnalités au titre du Lot 1.  
Un lot 2 de développement est prévu pour 2022.

### 7.1.1 - Pilotage et méthodologie projet

Le pilotage sera assuré par l'Ush.

Le pilotage opérationnel sera assuré par la DNSI de l'Ush qui mettra à contribution un chef de Projet qui sera le référent du projet.

La méthodologie projet en mode agile est préférée mais le prestataire est libre de proposer la méthodologie de son choix. Nous souhaitons pouvoir tester les modules au fil de leur implémentation.

Il est nécessaire de présenter

- L'équipe : Directeur de projet, chef de projet, consultants fonctionnels et techniques...
- Les comités et leur périodicité : comité projet, comité de pilotage, comité technique, comité de recette...
- Les jalons et livrables attendus : Kick off, restitution des entretiens, Document de spécifications fonctionnelles (DSF), Document de spécifications techniques (DST), Cahier de test, PV de recette, VABF...

### 7.1.2 - Ateliers avec les pilotes

Des ateliers sont à prévoir avec le prestataire et les pilotes représentant les différentes parties prenantes afin de pouvoir concevoir et réaliser les différentes fonctionnalités de manière précise.

Ces ateliers permettront de

- Valider les processus-clés par entité
- Entrer en profondeur dans les logiques métier et identifier précisément les règles de gestion et calculs
- Identifier les étapes de saisie et de validation des processus pour les bailleurs
- Définir les étapes de contrôle des données pour les DDT, EPCI, ANRU
- Modéliser les différents écrans de l'outil

A des fins d'estimation de charges, il convient de considérer qu'il y aura 4 parties prenantes, chacune nécessitant 2 à 3 entretiens.

### 7.1.3 - Planning sur 2021

Le planning suivant doit donner une idée de la charge de travail afin de permettre au candidat d'adapter au mieux les ressources en vue de tenir les délais impartis.

Date	Etape	Qui	Livrables
Fin avril	Réunion de démarrage	Prestataire Ush	Présentation plan projet
Mois de mai	Ateliers métiers	Prestataire Ush	CR des ateliers / SFD
Mi- septembre	Livraison d'une Version V0 « démonstrateur » pour le Congrès de l'Ush*	Prestataire	MEP V0
Novembre	Recette	Ush	PV de recette
A partir de Décembre 2021	Déploiement	Prestataire	VABF

(\*) Lors de son congrès à mi-septembre, l'USH souhaite faire la promotion de l'outil. Cette promotion devra pouvoir être faite sur la base d'une maquette fonctionnelle, ou d'une version limitée à quelques écrans de l'application

## 7.2 - Lot de TMA et maintenance

L'Union Sociale pour l'Habitat souhaite un interlocuteur unique, disponible tous les jours de 9h à 18h. De son côté l'Union Sociale pour l'Habitat mettra à disposition : le chef de projet SI, le DNSI adjoint ainsi que le DNSI, chacun avec une disponibilité suffisante.

Le pilotage devra être organisé de la façon suivante :

- Revue mensuelle des activités
- Comité de pilotage par trimestre en présentiel

Il est demandé au candidat de présenter précisément sa méthodologie projet dans un souci d'une relation harmonieuse et durable entre l'USH et son prestataire. L'USH privilégie des mises en production régulières (jusqu'à une par mois).

La qualité de service minimum attendue est la suivante :

Anomalie / support	Bloquante	Majeure	Mineure
Réponse (1)	30 minutes	2 heures	12 heures
Résolution ou contournement (2)	4 heures	12 heures	3 jours
Résolution définitive (3)	1 jour	3 jours	3 jours

Evolution	Complexité élevée	Simple
Chiffrage sous	3 semaines	2 semaines

- (1) Temps de réponse (en heure ouvrée) : temps entre l'assignation du ticket décrivant le problème et la réponse du prestataire (ticket réassigné)
- (2) Temps de mise en œuvre d'une solution de contournement du problème permettant l'usage du produit dans un mode dégradé
- (3) Temps de résolution (en heure ouvrée) : temps entre la description complète et valide du problème avec l'ensemble des informations utiles permettant la résolution et la livraison du correctif ou d'une solution de contournement

Les anomalies et les demandes d'évolution seront suivies dans un outil de ticketing. L'USH devra pouvoir accéder à l'outil de ticketing du prestataire pour tracer et suivre les différentes demandes. Le suivi des demandes se fera uniquement en français. Actuellement l'outil de ticketing utilisé par l'USH est Jira. Les prestataires peuvent proposer leur solution de ticketing ou une solution d'interfaçage entre les deux outils

## 7.3 - Lot optionnel : Hébergement

Si le soumissionnaire le souhaite, il peut proposer à l'USH une prestation d'hébergement.

Cette prestation devra couvrir les éléments suivants :

- L'installation
- L'hébergement (y compris les éléments de sécurité adéquats en regard de la sensibilité des données hébergées)
- Les sauvegardes
- La maintenance des serveurs

La prestation devra inclure un PRA en cas de panne du site principal

Le soumissionnaire devra proposer un dispositif adapté afin d'atteindre un SLA de 95% de disponibilité. Cette disponibilité sera évaluée semestriellement et des pénalités engageantes seront prises en cas de non-respect.

## 8 - Déroulement de l'Appel d'Offre

### 8.1 - Eléments attendus dans la réponse

Le prestataire devra inclure obligatoirement dans sa réponse :

- Une méthodologie (projet et run)
- Un planning de réalisation avec les étapes et ressources mobilisées
- Des copies d'écran ou maquettes de la solution proposée
- Un cadrage budgétaire détaillé global sur la réalisation de la Version 1 et la prise en charge de la TMA. Devront apparaître :
  - o Les coûts de réalisation de l'application détaillés par phase projet et profil
  - o Les coûts de TMA corrective, forfaitaire
  - o Un taux journalier par profil en TMA évolutive : chef de projet, directeur de projet, développeur, intégrateur qui sera utilisé pour le chiffrage des évolutions
  - o La formule annuelle de révision des prix
- Le curriculum vitae des interlocuteurs finaux
- Les engagements de respect des SLAs attendus (cf. 1. Attendus lot 1)
- Méthodologie de réversibilité

L'Union Sociale pour l'Habitat est à disposition des soumissionnaires pour répondre aux différentes questions (cf. interlocuteurs de la page de garde)

### 8.2 - Critères d'évaluation

Les prestataires seront évalués selon les critères suivants :

- La bonne compréhension de la problématique et des enjeux de la présente consultation;
- Les prix proposés dans la grille tarifaire ;
- La composition de l'équipe dédiée et ses références ;
- La connaissance du secteur du logement social ;
- Les références sur des prestations similaires

### 8.3 - Planning

L'Union Sociale pour l'Habitat souhaite la mise en production de la Version 1 de RIME 2.0 pour les entités pilotes en décembre 2021.

Le planning de la consultation est le suivant :

Date	Etape	Remarques
12 mars 2021	Début de l'appel d'offre	Accès sur <a href="https://www.marches-securises.fr">https://www.marches-securises.fr</a>
16 avril	Fin de l'appel d'offre	
A partir de fin avril	Soutenance des candidats retenus	Une présentation de maquettes sera appréciée
Début mai	Résultat de l'appel d'offre	
Mi-mai	Kick off de début de projet	

## 9 - Annexes

### 9.1 - Le fichier RIME Excel actuel

Ci-dessous des copie s d'écran du fichier RIME Excel actuel. Un fichier anonymisé vous sera communiqué.

#### 9.1.1 - Ecran de saisie

INFORMATIONS GENERALES										LOGEMENT INITIAL										INFORMATIONS MENAGES									
N° identification ménage	Nom du chef de ménage	Prénom du chef de ménage	Commune	Quartier	IDTOP opération ANRU	Numéro du QPV	EPCI	Nom de l'opération	Adresse	Typologie	Surf. Hab ou corrigée en m²	Loyer de base mensuel (y compris charges (paras.) Provision pour charges	Nature des charges	quittance mensuelle	APL	Reste à charge	Taux d'effort %	Statut d'occupation d'occupation antérieur	Densité d'occupatio n. avant	Nbre d'occupants	Structure familiale	Nombre d'enfants	Dont enfants majeurs	Nombre d'hébergés(s)	Revenu Fiscal de Référence (RFR)	Salaires mensuel + Prest.	Ressources du ménages	Situation	
0016.D.01.163			RENNES	Maurep as-	f128547	QP0350 04	RENNES METROPOLE	GROUPE 16	1 PLACE DE L'EUROPE	4	73 m²	301 €	86 €	C	387 €	329 €	58 €	4%	T	Sous occupati	2	M	1	1		7 358 €	1 375 €	de 1 SMIC à	E
0016.D.01.164			RENNES	Maurep as-	f128547	QP0350 04	RENNES METROPOLE	GROUPE 16	1 PLACE DE L'EUROPE	1	35 m²	228 €	45 €	C	272 €	0 €	272 €	43%	T	équilibre	1	I	0			653 €	628 €	De 0,5 SMIC à	E
0016.D.01.165			RENNES	Maurep as-	f128547	QP0350 04	RENNES METROPOLE	GROUPE 16	1 PLACE DE L'EUROPE	3	60 m²	264 €	72 €	C	336 €	0 €	336 €	23%	T	Sous occupati	1	I	0			19 575 €	1 490 €	de 1 SMIC à	R
0016.D.01.166			RENNES	Maurep as-	f128547	QP0350 04	RENNES METROPOLE	GROUPE 16	1 PLACE DE L'EUROPE	2	51 m²	263 €	62 €	C	325 €	272 €	53 €	NR	T	équilibre	1	I	0					NR	E
0016.D.01.167			RENNES	Maurep as-	f128547	QP0350 04	RENNES METROPOLE	GROUPE 16	1 PLACE DE L'EUROPE	1	35 m²	227 €	45 €	C	272 €	241 €	31 €	4%	T	équilibre	1	I	0			2 178 €	865 €	De 0,5 SMIC à	R
0016.D.01.168			RENNES	Maurep as-	f128547	QP0350 04	RENNES METROPOLE	GROUPE 16	1 PLACE DE L'EUROPE	4	73 m²	304 €	86 €	C	390 €	332 €	58 €	6%	T	équilibre	3	M	2			0 €	1 051 €	De 0,5 SMIC à	E
0016.D.01.169			RENNES	Maurep as-	f128547	QP0350 04	RENNES METROPOLE	GROUPE 16	1 PLACE DE L'EUROPE	1	35 m²	243 €	45 €	C	288 €	260 €	28 €	4%	T	équilibre	1	I	0			0 €	629 €	De 0,5 SMIC à	E
0016.D.01.170			RENNES	Maurep as-	f128547	QP0350 04	RENNES METROPOLE	GROUPE 16	1 PLACE DE L'EUROPE	3	60 m²	315 €	72 €	C	387 €	57 €	330 €	22%	T	équilibre	3	M	2			19 519 €	1 489 €	de 1 SMIC à	E

SOUHAITS															INFORMATIONS SUR LE RELOGEMENT															
N° identification ménage	Plafonds PLUS des ménages	Ancienneté du ménage dans le	Age du chef de ménage	Age du chef de ménage (en tranche)	Souhait Nbre de pièces	Souhait initial	Souhait initial	Evolution du Souhait	Evolution du Souhait	Nombre de propositions par écrit	Typologie	Densité d'occupation n. après	Evolution du nombre de pièces av/apr	Surf. Hab ou corrigée en m2	Evolution surface habitable	Evolution de la surface du logement	Statut d'occupation	Nature du logement	Type de financement	Age du bâti	Date de livraison du logement	Date de locatif social conventionné	Date de conventionnement APT du logement	Commune	Quartier_Adresse	Numéro du QPV	Rel m ba			
0016.D.01.163	1	5	44	40-49 ans	3	RENNES	BEAUREGARD			1	3	équilibre	-1	67 m²	-6 m²	1	S	C	PLUS	CN	15/02/2018	15/02/2018		RENNES	2 rue de Kerviler appt 001					
0016.D.01.164	1	5	48	40-49 ans	1	RENNES	TOUT RENNES METROPOLE						NR		NR	NR														
0016.D.01.165	2	4	58	50-59 ans	3	RENNES-BETTON	LONGCHAMPS - MAUREPAS						NR		NR	NR														
0016.D.01.166				Nr									NR		NR	NR														
0016.D.01.167	1	2	64	60-74 ans	2	RENNES	MAUREPAS - VILLEBOIS						NR		NR	NR														
0016.D.01.168	1	3	48	40-49 ans	4	RENNES	VILLEBOIS - MAUREPAS			2	3	équilibre	-1	64 m²	-9 m²	1	S	C	PLUS	CNR+5	17/12/2012	01/07/2009		RENNES	1 rue Léon Etienne - appt 28					
0016.D.01.169	1	2	30	30-39 ans	1	RENNES	CHARTRES DE RENNES			1			NR		NR	NR														
0016.D.01.170	2	2	49	40-49 ans	4	METROPOLE - RENNES	CHARTRES DE RENNES			2	3	équilibre	0		NR	NR	A	C						RENNES	223 rue de Fougères					
0016.D.01.171	2	5	50	50-59 ans	2	RENNES	CHARTRES DE RENNES			1			NR		NR	NR														

RELOGEMENT - INFORMATIONS FINANCIERES															TYPE DE RELOGEMENT												
N° identification ménage	Numéro du QPV	Relogé par même bailleur	Bailleur	OPV/HOIS QPV	Localisation géographique	Réservataire	Loyer pratiqué inscrit dans le	Provision pour charges	Logt neuf ou moins de 5 ans : Loyer plafond du logement inscrit dans la	Plafond de loyer pour l'attribution de l'APL	Nature des charges	Minoration de loyer RGA ANRU	Montant de l'indemnité	Quittance mensuelle	Simulation APL	Reste à Charge	Taux d'effort %	Evolution du taux d'effort	Evolution du RAC en valeur absolue	Evolution du RAC (en %)	Evolution du taux d'effort - tranche	Relogement	Accompagnement social lié au relogement	Date de signature du bail	Type du relogement	Ménages relogés < (% PLUS Evol. RA) (en %)	
0016.D.01.163		oui	Bailleur X	HZ	COM	B	352 €	60 €	395 €	352 €	I	Oui	6 000 €	411 €	297 €	114 €	8%	4 pts	56 €	+97%	[+2,5 ; +15 points]	Oui	Non	21/02/2018	D		
0016.D.01.164														NR		NR	NR	NR	NR	NR	NR	D	Non	01/06/2017			
0016.D.01.165														NR		NR	NR	NR	NR	NR	NR	Non					
0016.D.01.166														NR		NR	NR	NR	NR	NR	NR	Non					
0016.D.01.167														NR		NR	NR	NR	NR	NR	NR	Non					
0016.D.01.168		non	Bailleur Z	HZ	COM	B	267 €	50 €			I	Non		317 €	291 €	26 €	2%	-3 pts	-32 €	-56%	]-2,5 ; -15 points]	Oui	Non	16/02/2018	D		
0016.D.01.169														NR		NR	NR	NR	NR	NR	NR	Non					
0016.D.01.170														NR		NR	NR	NR	NR	NR	NR	D	Non	01/10/2017			
0016.D.01.171														NR		NR	NR	NR	NR	NR	NR	Non					

## 9.1.2 - Référentiels

Extrait de la liste des QVP

**Niveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville - décret n° 2015-1138 du 14 septembre 2011**

CODE QUARTIER	DÉPARTEMENT	QUARTIER PRIORITAIRE	NOMS DES COMMUNES concernées
QP001001	1	Grande Reyssouze Terre des Fleurs	Bourg-en-Bresse
QP001002	1	Croix Blanche	Bourg-en-Bresse
QP001003	1	Quartier Jacques Prévert	Saint-Genis-Pouilly
QP001004	1	Levant-Tattes	Ferney-Voltaire
QP001005	1	Les Courbes de L'Albarine	Ambérieu-en-Bugey
QP001006	1	La Plaine-La Forge	Oyonnax
QP001007	1	Pré des Saules	Bellignat
QP001008	1	Brillat-Savarin	Belley
QP001009	1	Maladière	Montluel
QP002001	2	Europe	Saint-Quentin
QP002002	2	Faubourg d'Isle	Saint-Quentin
QP002003	2	Neuville	Saint-Quentin
QP002004	2	Vermandois	Saint-Quentin
QP002005	2	Champ Roland et Bords de l'Oise	Hirson

Extrait de la liste des opérations

_Nom de l'opération	Commune :	Quartier	EPCI	Nombre de logements occupés	Date de début de l'opération de relogement :	Nb de logements impactés total :	Nombre de logements vacants :	Date de fin de l'opération de relogement	IDTOP opération ANRU	Numéro de contrat :	Numéro du QPV <i>(se référer à l'onglet "Liste des QPV")</i>
GROUPE 16	RENNES	Maurepas-Patton	RENNES METROPOLE	161	01/05/2017	168	5	01/06/2019	f128547	012345	QP035004
MESANGES	GIEN	MONTOIRES	CDCG	85	01/01/2017	90	5		W548731	012345	QP045017

## 9.2 - Les états générés depuis RIME

Ci-dessous des fragments des 3 états principaux générés depuis Rime, les exports Excel intégraux sont envoyés en complément de ce cahier des charges :

### 9.2.1 - Etat anonymisé de suivi de la situation de chaque ménage avant et après relogement

INFORMATIONS GENERALES													INFORMATIONS MENAGES										TYPE DE RELOGEMENT											
N° identification ménage	Nom du chef de ménage	Prénom du chef de ménage	Commune	Quartier	IDTOP opération ANRU	Numero du QPV	EPCI	Nom de l'opération	Adresse	Bailleur	Reste à charge	Taux d'effort %	Taux d'effort_tranche	Statut d'occupation antérieur	Densité d'occupation avant	Evolution surface habitable	Evolution de la surface du logement	Statut d'occupation	Simulation APL	Reste à Charge	Taux d'effort %	Taux d'effort %_rec	Evolution du taux d'effort	Evolution du RAC en valeur absolue	Evolution du RAC (en %)	Evolution du taux d'effort_tranche	Relogement	Accompagnement social lié au relogement	Date de signature du bail	Type du relogement	Evo_RA CVA 1	Evo_RA CVA 2	Evo_RA C 1	Evo_RA C 2
0016.B.05.081			RENNES	Maurepas-Patton	f128547	QP035004	RENNES METROPOLE	GROUPE 16		Bailleur X	102 €	13%	2	T	Sous occupation	-18 m²	1	S	272 €	37 €	5%	1	-8 pts	-64 €	-63%	[-2,5 ; -15 points]	Oui	Oui	30/06/2017	D	1	1	1	
0016.B.07.107			RENNES	Maurepas-Patton	f128547	QP035004	RENNES METROPOLE	GROUPE 16		Bailleur X	376 €	15%	3	T	équilibre	37 m²	9	S	0 €	522 €	21%	4	6 pts	147 €	+39%	[+2,5 ; +15 points]	Oui	Non	10/07/2017	D	6	9	6	
0016.B.07.106			RENNES	Maurepas-Patton	f128547	QP035004	RENNES METROPOLE	GROUPE 16		Bailleur X	145 €	19%	3	T	équilibre	0 m²	2	S	171 €	133 €	18%	3	-2 pts	-12 €	-8%	[-2,5 ; +2,5 points]	Oui	Non	19/07/2017	D	1	1	1	
0016.B.06.094			RENNES	Maurepas-Patton	f128547	QP035004	RENNES METROPOLE	GROUPE 16		Bailleur X	322 €	23%	4	T	Sous occupation	6 m²	6	S	31 €	342 €	24%	4	1 pts	20 €	+6%	[-2,5 ; +2,5 points]	Oui	Non	24/07/2017	D	6	6	5	
0016.B.06.0			RENNES	Maurepas-Patton	f128547	QP035004	RENNES METROPOLE	GROUPE 16		Bailleur X	47 €	6%	1	T	équilibre	9 m²	6	S	353 €	75 €	10%	2	5 pts	33 €	+70%	[+2,5 ; +15 points]	Oui	Non	28/07/2017	D	6	8	6	

## 9.2.2 - Plan de relogement de l'opération générant du relogement

IDTOP : LLS	Commune : SAINT HERBLAIN	Numéro de QPV de rattachement : QP044005	Numéro de contrat :
EPCI : NANTES METROPOLE		Nom(s) ou adresse(s) du (ou des) bâtiment(s) : BERNARDIERE	Maître d'ouvrage : HABITAT 44
Date retenue pour la prise en compte des forfaits relogements :		01/09/2015	

I - RECAPITULATIF	Logements (1)			Ménages à reloger (2)					Ménages partis d'eux-mêmes (3)			Ménages relogés		
	Occupés	Vacants	TOTAL	Dont titulaires du bail (2.1)	Dont décohabitants (2.2)	Dont hébergés (2.3)	TOTAL (2.4)	TOTAL hors hébergés (2.5)	Dont titulaires du bail et décohabitants (3.1)	Dont hébergés (3.3)	TOTAL hors hébergés (3.5)	Dont titulaires du bail (4.1)	Dont décohabitants (4.2)	Dont hébergés (4.3)
NOMBRE	42	7	49	42	3		45	45	3		3	25	3	

Nb : Les hébergés ne sont pas comptabilisés dans cet état

II - DESCRIPTION DU RELOGEMENT PAR ANNEE DE MISE EN ŒUVRE (Titulaires de bail et décohabitants)	Total	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>RELOGEMENT DANS LE PARC DE LOGEMENT SOCIAL CONVENTIONNE DEPUIS MOINS DE 5 ANS A LA DATE DU RELOGEMENT</b>														
Logement social neuf ou conventionné depuis moins de 5 ans (livraison en neuf ou en acquis-amélioré)	8		1	3	3		1							
Dont logement social issu de la construction neuve	4		1	1	2									
Dont logement social issu d'une acquisition amélioration	4			2	1		1							
Dont relogement(s) pour lequel une indemnité pour relogement avec minoration de loyer est sollicitée														
<b>RELOGEMENT DANS LE PARC LOGEMENT SOCIAL CONVENTIONNE DEPUIS PLUS DE 5 ANS A LA DATE DU RELOGEMENT</b>														
Logement social réhabilité depuis moins de 5 ans				7	5	4	1							
Autre logement dans le parc existant (réhabilité depuis plus de 5 ans)	17													
<b>RELOGEMENT DANS UN AUTRE PARC LOCATIF</b>														
Prêt locatif social (PLS)														
Prêt locatif intermédiaire (PLI)														
Locatif libre				2										
Autres	2													
<b>RELOGEMENT VERS L'ACCESSION A LA PROPRIETE</b>														
Accession libre														
Accession sécurisée - Accession sociale - Location accession (PSLA)														
<b>TOTAL RELOGEMENTS DEFINITIFS</b>	<b>27</b>		1	12	8	4	2							
<b>RELOGEMENT TEMPORAIRE</b>														
Relogement tiror (i.e. avec un relogement définitif attendu dans le logement d'origine)														
Relogement temporaire dans l'attente d'un logement neuf ou conventionné depuis moins de 5 ans	1						1							
Relogement temporaire dans l'attente d'un autre logement														
<b>TOTAL RELOGEMENTS TEMPORAIRES</b>	<b>1</b>						1							
<b>TOTAL MENAGES RELOGES</b>	<b>28</b>		1	12	8	4	3							

### III - SUIVI DU RELOGEMENT DEFINITIF DES MENAGES

	Total ménages relogés (a1 + b1+c1)	Ménages sous plafond de ressources PLAI		Ménages entre les plafonds PLAI et PLUS		Ménages au dessus des plafonds PLUS		5 - EVOLUTION DU RESTE A CHARGE (RAC) SELON L'EVOLUTION DE LA SURFACE DU LOGEMENT,	
		Total (a1)	Dont ménages relogés avec indemnité pour	Total (b1)	Dont ménages relogés avec indemnité pour	Total (c1)	Dont ménages relogés avec indemnité pour		Evolution de la surface habitable du logement (en %)

### 9.2.3 - Etats déclaratifs annuels des relogements éligibles à l'indemnité pour minoration de loyer

MODÈLE DE TABLEAU CONSOLIDÉ DÉCLARATIF POUR DEMANDE DE PAIEMENT DE SUBVENTION RELATIVE AU RELOGEMENT DES MÉNAGES AVEC MINORATION DE LOYER EFFECTUÉE DANS LE PARC DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX NEUF OU CONVENTIONNELLE DEPUIS MOINS DE 5 ANS  
LIE À UNE CONVENTION DE RENOUVELLEMENT URBAIN N° ... [OU À UN PROTOCOLE N° ...]

Nom du bailleur HLM relogeur	Identifiant du ménage relogé	IDTOP de l'opération générant le relogement du ménage avec minoration de loyer	Date de livraison du logement locatif social (jj/mm/aaaa)	Date de conventionnement APL du logement (jj/mm/aaaa)	Date de signature du bail pour le logement du ménage relogé (jj/mm/aaaa)	Typologie du logement dans lequel le ménage est relogé (T1/T2, T3/T4, T5 et plus)	Montant du loyer inscrit dans le bail du logement dans lequel le ménage est définitivement relogé (en euros)	Montant du plafond de loyer du ménage relogé pour l'attribution de l'APL cf. article R351-17-3 du CCH (en euros)	Montant de l'indemnité pour minoration de loyer estimée (en fonction de la typologie du logement)
BailleurNantesa10		123456		09/02/2016	08/02/2017	T3	254,00		6 000,00
BailleurNantesa17		123456		05/12/2016	25/11/2016	T1/T2	195,00		2 000,00
BailleurNantesa22		123456		05/12/2016	25/01/2017	T4 et plus	528,00		8 000,00

Nombre total de ménages relogés avec minoration de loyer :

[1] L'avancement des relogements retenu pour les demandes d'acompte peut être évalué proportionnellement au nombre d'attributions de logement pour des ménages relogés avec minoration de loyer acté par décision des commissions d'attribution ou au nombre de baux signés avec les ménages concernés.

La demande de solde s'effectue dès lors que le dernier bail prévu dans l'opération de relogement avec minoration de loyer est signé avec le ménage à reloger.